

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À FACILITER LA CRÉATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES
NOUVELLES - (N° 2454)

N° CL31

AMENDEMENT

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--